

Séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni en mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DEFORGE, en suite de convocation du dix-huit mai, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Effectif légal :	11
Nombre de Conseillers en exercice :	11
Absents représentés :	0
Absent non représenté :	0
Présents :	11

Présents :

Bernard DEFORGE, Stéphane THIBAUX, Gino MENNESSON, Teddy BISKUPSKI, Delphine DEHOUX,
Anne CHARLES, Pascal CELLI, Sylvie GUIOT, Paule KINDER, Ludovic CAILTEUX, Guillaume GESNOT

Mr Ludovic CAILTEUX est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1) Installation des conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard DEFORGE, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

2) Election du Maire :

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121.17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

Madame Delphine DEHOUX et M. Gino MENNESSON.

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Il est procédé au vote en utilisant isoloir et urne ; Chaque conseiller écrit le nom de la personne pour laquelle il vote sur un bulletin.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Ont obtenu :	
DEFORGE Bernard	11

2.5 Proclamation de l'élection du maire

M. Bernard DEFORGE a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de M. Bernard DEFORGE élu Maire le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 3 adjoints au maire maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 3 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

3 Elections des adjoints :

Sous la présidence de M. Bernard DEFORGE élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints

3.1 Elections du premier adjoint

3.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Ont obtenu :	
M. Teddy BISKUPSKI	11

3.1.2 Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. Teddy BISKUPSKI a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

3.2 Election du deuxième adjoint

3.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Ont obtenu :	
THIBAUX Stéphane	11

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M. Stéphane THIBAUX a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

3.3 Election du troisième adjoint

3.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Ont obtenu :	
MENNESSON Gino	11

3.3.2 Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M Gino MENNESSON a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

La séance est levée à 18h30.